



ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY

***PROJET DE DESSERTE FERROVIAIRE
AU TERMINAL MARITIME DE GRANDE-ANSE***

RÉPONSES AUX QUESTIONS 6, 7 et 8 DU BAPE, 3^e SÉRIE

17 août 2012

6. **A) Suite à votre réponse à la question 11 du document 8.1 (DQ8.1, p. 9), veuillez nous fournir l'évolution du bruit en fonction de la vitesse pour un convoi de 30 wagons pour une charge de 90 t métriques par wagon.**

Réponse :

Vitesse en km	Vitesse en miles	Niveau sonore LAeq,15h *
20	12	46
25	16	46
30	19	46
35	22	46
40	25	47
50	31	49
60	28	50
70	44	51
80	50	52
90	56	53
100	62	54

*Niveau sonore à 90 m de la voie

Selon les limites sonores du MDDEP, le niveau de bruit demeure sensiblement constant entre 20 et 40 km/h. Par la suite, il croit d'un décibel pour chaque augmentation de la vitesse de 10 km/h.

- B) Quelle est la vitesse des wagons à laquelle le niveau de bruit est optimal ?**

Réponse :

50 km/h

- C) À quel niveau sonore cette vitesse correspond-elle ?**

Réponse :

Inférieur à 50 LAeq,15h (selon les prémisses précédentes).

- 7. Quel serait le nombre maximum de convois qui pourraient circuler sur la desserte tout en respectant les critères de bruit du MDDEP ?**

Veillez distinguer pour le jour et la nuit.

Réponse :

En se basant sur les prémisses de la question 6 A et une vitesse optimale de 50 km/h, le nombre de passages en période diurne, soit entre 7h et 22h serait de 3 et, en période nocturne, soit entre 22h et 7 h, de 1.

- 8. Veuillez nous fournir la valeur L10% mesurée au point P2.**

Réponse :

Celle-ci est de 46,3 dBA tel qu'indiqué à la figure A2.2a du rapport sectoriel.